

Notice sur le jardin public de Montbrison et le musée d'Allard

**lue au conseil municipal de Montbrison, en mai 1949,
par Henri Corsin¹.**

Si on pose à un Montbrisonnais la question suivante : "Comment le jardin d'Allard est-il devenu la propriété de la ville de Montbrison ?" On ne sait quelle réponse faire ou bien on dit : "C'est M. d'Allard qui l'a donné à la ville".

Il y a là une erreur historique et je voudrais que les édiles actuels connaissent cette part d'histoire locale.

Jean-Baptiste d'Allard est né à Montbrison le 17 juin 1769.

Il était fils de Jacques d'Allard capitaine d'infanterie, seigneur de Chazelles-sur-Lavieu, et de Joséphine de Courtin.

La maison paternelle se trouvait, 8, rue Martin-Bernard.

M. d'Allard possédait une fortune importante.

Il avait hérité d'un parent savant et habile collectionneur un cabinet d'histoire naturelle qu'il avait agrandi par d'heureuses acquisitions.

La maison de la rue Martin-Bernard² devint insuffisante pour recevoir les collections et M. d'Allard songea à élever sur un terrain acquis en dehors de l'enceinte des vieux fossés une construction qui devait exiger toute l'attention et l'activité d'un jeune homme de 25 ans.

Arrive la Révolution, M. d'Allard déclaré suspect est l'objet de poursuites sur l'ordre du tribunal révolutionnaire du district.

Il se cache chez un de ses fermiers nommé Sol, lequel l'aida à s'évader et à passer à l'étranger³.

Rentré en France avec les Bourbons, d'Allard acheva la construction de sa maison et commença l'installation des collections accrues considérablement pendant ses voyages.

Il avait des correspondants dans les principaux ports et était en relation avec de nombreuses notabilités.

Peut-être bien commit-il des erreurs ?

Le docteur Rey que les vieux Montbrisonnais ont connu et qui lui-même connut d'Allard, a écrit deux volumes d'*historiettes foréziennes* et relate avec ironie des acquisitions bizarres faites par d'Allard.

¹ Document tiré des archives de la Diana, fonds des brochures. M. Henri Corsin, conseiller municipal dans la municipalité de Victor Patay, a sans doute lu ce texte au cours du conseil municipal du 6 mai 1949 qui traitait, notamment, d'une question concernant le musée d'Allard. Il s'agissait de fixer le traitement du nouveau conservateur M. Gabriel Brassart qui venait d'être nommé, le 15 avril précédent, par arrêté du ministre de l'Education nationale. Ce traitement net fut fixé à 10 000 F par mois. La communication de M. Corsin ne figure pas dans le compte rendu officiel du conseil municipal [note J. Barou].

² C'était alors la Grand'rue [note J. Barou].

³ Il ne paraît pas avoir émigré comme l'affirme M. Corsin [note J. Barou].

Mais néanmoins les collections qu'il a rassemblées et notamment celle des colibris et oiseaux mouches sont enviées des autres musées.

Il avait un employé conservateur du musée, M. Perret, aidé par sa femme, laquelle paraît avoir eu une grosse influence sur M. d'Allard.

M. d'Allard est décédé en novembre 1848.

Il avait fait un testament olographe en date du 15 avril 1848 déposé aux minutes de M^c Robert, notaire à Saint-Jean-Soleymieux, dont on trouve copie au musée.

Il institue M. le comte de Neufbourg son légataire universel à charge de nombreux legs particuliers, notamment à Mme Perret sa domestique.

Il lui lègue la jouissance pendant sa vie :

1° D'un important logement dans la maison du boulevard ;

2° D'un petit jardin donnant sur le boulevard ;

3° De l'ensemble de la clôture et des jardins : "Je veux que Madame Perret ait le droit de jouir de la promenade dans toute la clôture et qu'elle se serve des bains à volonté".

4° D'une rente viagère de 6 000 francs par an.

M. d'Allard lègue à la ville de Montbrison à a charge de le conserver à perpétuité son cabinet d'histoire naturelle.

Mais comme la ville n'a aucun emplacement pour recevoir les collections il en donne la jouissance dans le local où elles se trouvent à Madame Perret personnellement, jouissance qui n'empêche pas que le cabinet se nomme "Musée de la ville".

La situation se résume ainsi : M. de Neufbourg propriétaire, Madame Perret ayant la jouissance de presque tout, la ville de Montbrison propriétaire des collections mais confiées à Madame Perret.

M. de Neufbourg se lassa vite de cet héritage qui ne lui rapportait rien et au contraire lui créait des charges et notamment le paiement de la rente de 6 000 F importante à cette époque.

Il proposa à la ville de Montbrison de lui vendre la propriété à la condition que la ville prenne son lieu et place dans toutes les charges.

De nombreuses discussions eurent lieu au conseil municipal à ce sujet.

Les uns estimaient que la ville n'avait pas besoin de ce jardin qui allait entraîner des charges trop lourdes.

Les autres au contraire que les importants bâtiments serviraient au logement de services publics sans bourse délier.

Bref une majorité l'emporta pour l'acquisition.

Puis ce fut l'administration préfectorale qui intervint. Est-ce la rente de 6 000 francs n'était pas supérieure au revenu de la propriété estimée 45 000 ?

Après de nombreux pourparlers M. de Neufbourg, suivant acte M^c Rony notaire du 12 juin 1853 vend la propriété à la ville aux conditions suivantes :

- La ville sera tenue de verser la rente de 6 000 francs, mais comme celle-ci est supérieure à la réalité M. de Neufbourg paie la somme de 15 000 francs à la ville.

- La ville accepte la proposition de M. de Neufbourg au département, de céder du terrain pour la construction de la route Nouvelle.

Voilà donc la ville propriétaire de la clôture et des bâtiments.

Mais il y a toujours Madame Perret et les municipalités du temps ont dû avoir beaucoup de soucis avec elle.

J'ai trouvé un jugement du tribunal condamnant la ville à payer 300 francs de dommages intérêts pour trouble apporté par la création d'un dépôt d'étalons.

Un autre condamnant la ville pour trouble à la jouissance paisible de Madame Perret dans le jardin.

Mais le maire du moment, M. de Saint-Pulgent , ne se lassa pas et poursuivit ses efforts pour aménager cette propriété.

En 1854 il obtint de Madame Perret qu'elle abandonne sa jouissance sur la partie se trouvant entre la Route Nouvelle et le Vizézy et ainsi fut créée la place Bouvier.

Enfin le 20 mai 1856 un autre accord intervint aux termes duquel Madame Perret consentait à ce que le jardin soit transformé en jardin public à condition de maintenir tous les pavillons du jardin, la mosaïque, la rotonde, la girafe, la grotte, etc. Madame Perret conservant son droit de jouissance et la ville prenant à sa charge tous les impôts qu'elle aura à payer

Et c'est le 17 mai 1857 et jours suivants qu'eut lieu l'inauguration du jardin en même temps qu'un concours agricole.

Vous pourrez trouver dans le dossier le récit des fêtes qui ont eu lieu à cette occasion.

Le journal *L'Illustration* en a fait un compte rendu complet avec des gravures du temps où vous trouvez difficilement le jardin actuel.

Le 17 mai : cérémonie religieuse ; grand défilé auquel prirent part le clergé, le maire, le conseil, les notabilités les pompiers, la musique du 57^e R. I. Il y eut des chants, des discours.

Le 18 : exposition de machines agricoles à la grenette ; grand bal au théâtre.

19 et 20 : exposition d'animaux ; montgolfière ; distribution des prix ; banquet, toast à l'Empereur ; feu d'artifice et bal.

Et depuis les municipalités qui se sont succédées ont travaillé pour faire de notre jardin public un coin gentil, agréable qui conserve toute la faveur de nos concitoyens et même des étrangers qui le visitent.

Quant au musée il resta sous la garde de Madame Perret jusqu'au décès de celle-ci autour de 1880.

De vieux Montbrisonnais comme M. Jean Dubruc se rappellent Madame Perret, laquelle, comme récompense aux enfants, leur faisait visiter les collections.

Au décès de Madame Perret la ville prit possession des immeubles, en loua une partie, aménagea un logement pour le président des assises ainsi que les pièces où se trouvaient les collections pour en faire le musée de la ville.